

# PARTENAIRE

## COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES

LA LETTRE DU SERVICE PARTENAIRE COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT MUTUEL

### ➤ LA RÉFORME DU PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL ET SES IMPACTS POUR LES CSE

**Depuis plusieurs années, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a lancé un vaste chantier : moderniser la présentation des comptes et la liste des comptes utilisés par toutes les structures. Cette modernisation concerne directement les Comités Sociaux et Économiques (CSE).**

Pourquoi ? Parce que depuis la loi du 5 mars 2014, les CSE doivent produire chaque année des comptes annuels (bilan, compte de résultats par budgets et annexe).

Ces documents servent à rendre des comptes aux salariés, aux élus et à la direction tout en respectant les règles comptables nationales. Or, ces règles évoluent à compter des exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et vont avoir des impacts concrets sur la présentation des comptes des CSE.

l'objectif de la réforme est clair :

- faciliter la digitalisation des comptes annuels ;
- mettre à jour les modèles des comptes annuels et la nomenclature des comptes ;
- simplifier les modèles de comptes annuels.

Dans la pratique, ce changement est une opportunité pour les CSE dont la tenue des comptes relève parfois d'une comptabilité de trésorerie. Les interconnexions et l'implication du CSE dans la vie quotidienne de l'entreprise vont en s'accentuant et deviennent un enjeu majeur pour cette dernière. Le CSE ne doit plus être regardé comme un organisme distributeur d'avantages pécuniers accordés aux salariés. Le CSE devient une vitrine de la politique de l'entreprise au sens social, sociétal et environnemental.

Ce dernier doit alors être en adéquation avec l'image de l'entreprise pour être SON partenaire interne. Cela passe nécessairement par de l'exemplarité à la fois des responsables du CSE (formation et expérience dans les postes occupés) et à la fois dans le suivi financier. Ainsi, se conformer aux règles du plan comptable est une nécessité impérieuse.



**PAGE 1** : Le contexte

**PAGE 2** : Les principaux changements pour les CSE

**PAGE 3** : Ce qu'il faut retenir pour les CSE

**PAGE 4** : Actualités juridiques et sociales

## ► QUAND CETTE RÉFORME S'APPLIQUE-T-ELLE ?

Le nouveau règlement comptable (ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022) entre en vigueur pour **tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**.

Cela veut dire que pour un CSE, les comptes de l'année civile 2025 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025) devront déjà respecter ces nouvelles règles. A l'occasion de la présentation aux élus lors de l'assemblée plénière en 2026, les comptes seront donc établis selon la nouvelle nomenclature.

Il faut donc s'y préparer dès maintenant, car certains points nécessitent des ajustements dans la tenue quotidienne de la comptabilité.

## ► LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS POUR LES CSE

La réforme est assez large mais 5 grands points méritent une attention particulière.

### 1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Jusqu'à présent, beaucoup d'opérations figuraient dans la catégorie « résultat exceptionnel ». C'était une sorte de fourre-tout où l'on plaçait des opérations inhabituelles : ventes d'immobilisations, pénalités...

#### Avec la réforme, l'exceptionnel est beaucoup plus limité.

Seuls les produits et charges liés à des événements majeurs et inhabituels pourront encore y figurer. Qu'est-ce qu'un événement majeur et inhabituel :

- **majeur** : l'événement est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la compréhension des comptes ;
- **inhabituel** : il ne fait pas partie de l'activité normale du CSE et il est très rare.

#### Exemples :

- Une inondation qui détruit une partie du patrimoine du CSE.
- Une dotation exceptionnelle versée par la direction.

En revanche, des opérations courantes comme **la vente d'une immobilisation** (ordinateur, véhicule, mobilier...) **ne seront plus considérées comme exceptionnelles**. Elles seront désormais inscrites dans le résultat courant, c'est-à-dire dans la partie « normale » de l'activité du CSE.

#### Consequence pour les élus :

la lecture des comptes de résultat Activités économiques et professionnelles (AEP) et Activités sociales et culturelles (ASC) changera. Le résultat exceptionnel sera rare et ne contiendra que des événements vraiment exceptionnels. Cela rendra les comptes plus transparents et plus comparables d'une année sur l'autre.

Autre nouveauté : les événements exceptionnels devront être expliqués en détail dans **l'annexe** des comptes (nature de l'événement, montants concernés, caractère inhabituel, etc.).

### 2. Disparition des transferts de charges

Un autre grand changement concerne les fameux « transferts de charges ».

Jusqu'à présent, lorsqu'un CSE recevait un remboursement de frais, une refacturation ou le remboursement d'une assurance suite à un sinistre,

cela pouvait transiter par des comptes spécifiques appelés « transferts de charges » (comptes 791, 796, 797). Cette technique existait depuis plus de 40 ans, mais elle rendait parfois la lecture des comptes compliquée pour des non-spécialistes.

**A partir de 2025, cette méthode disparaît. Les comptes de transferts de charges sont supprimés.**

Désormais, les montants devront être directement enregistrés dans les bons comptes.

#### Exemples :

- Une refacturation sera inscrite en **compte 708 Produits des activités annexes**.
- Un remboursement de charges de personnel sera inscrit en **compte 649 Remboursements de charges de personnel**.
- Une indemnité d'assurance suite à un dégât des eaux sera inscrite en **compte 7587 Indemnités d'assurance**.

#### Consequence pour les élus :

les comptes seront plus clairs. Finies les lignes difficiles à interpréter en « transferts de charges ». Vous verrez directement dans quel poste l'opération a un impact.

### 3. Mise à jour du plan de comptes

Le plan de comptes, c'est-à-dire la liste des comptes comptables possibles, a lui aussi été simplifié.

- **Près de 200 comptes sont supprimés** car devenus inutiles ou trop spécifiques.
- Certaines subdivisions sont regroupées pour éviter une trop grande complexité.
- Il n'existera plus plusieurs versions du plan de comptes (système développé, abrégé, etc.) : il n'y en aura désormais qu'un seul.



Les comptes obligatoires seront indiqués en **caractères normaux**, les **comptes facultatifs** en **italiques**.

Chaque CSE pourra créer des sous-comptes adaptés à son activité si nécessaire notamment afin de ventiler précisément les opérations relatives à l'achat/vente de billetterie, à l'organisation de sorties et voyages...

#### Consequence pour les élus :

la présentation sera plus lisible, et il y aura moins de comptes « dormants » ou trop techniques. N'hésitez pas à prendre contact avec votre prestataire informatique afin de vous assurer que le nouveau plan de comptes a bien été implémenté dans votre logiciel de gestion.

## 4. Nouveaux modèles de présentation des états financiers

Le bilan et le compte de résultat changent aussi.

- Certains modèles existants disparaissent.
- Ne resteront que deux formats simplifiés : **le système de base et le système abrégé**.
- Ces modèles ont été modernisés et rendus plus clairs.

### Attention :

pour comparer les comptes, le règlement prévoit que lors du premier exercice (2025), les comptes de 2024 devront être **reclassés** selon les nouveaux modèles. Cela permettra de comparer 2025 et 2024 avec les mêmes présentations.

### Conséquence pour les élus :

lors de la réunion de présentation des comptes en 2026, vous verrez probablement un format de bilan et de compte de résultat différent de celui auquel vous êtes habitués. Mais l'objectif est de rendre la lecture plus simple.

## 5. Plus d'informations dans l'annexe

Enfin, la réforme met l'accent sur l'annexe aux comptes annuels.

Jusqu'à présent, l'annexe pouvait sembler assez théorique. Avec la réforme, elle devient un véritable outil d'explication.

- Les événements exceptionnels devront y être décrits en détail.
- Les reclassements ou changements comptables devront être justifiés.
- Des modèles de tableaux standardisés sont proposés pour présenter les informations de manière claire et synthétique.

### Conséquence pour les élus :

l'annexe sera plus riche et plus utile. Elle permettra de mieux comprendre les choix comptables et les événements qui impactent les comptes.

**À partir de 2025**, les CSE devront donc présenter leurs comptes annuels sous ce nouveau format. L'accompagnement par l'expert-comptable sera essentiel pour expliquer ces changements et garantir une transition fluide.

Pour les CSE, cette réforme ne doit pas être vue comme une contrainte, mais comme une opportunité et même si elle peut sembler technique, son impact est positif :

- les élus auront des documents plus faciles à lire et comprendre ;
- les salariés auront une information plus claire et plus transparente sur la gestion de leur CSE ;
- les échanges avec l'expert-comptable seront facilités ;
- le suivi de l'activité du CSE gagnera en qualité et en fiabilité.



Comme pour tout changement de fond, il est essentiel de saisir cette occasion pour mener une réflexion de fond sur vos pratiques comptables et corriger ce qui aurait pu passer inaperçu il y a quelques années.

### Revoir votre plan de comptes

- Prenez le temps d'analyser et de simplifier votre plan de compte.
- Supprimez les comptes inutiles ou redondants, souvent sources d'erreurs ou de confusions.
- Rappelez-vous que le plan de compte général n'a pas vocation à être un plan analytique.

### Anticiper la nouvelle présentation des comptes

- Identifiez dès maintenant les changements qui vont impacter vos états financiers.
- Préparez la transition sur la colonne N-1, qui devra être retraitée pour permettre la comparaison avec le nouvel exercice.

### Adapter vos analyses financières

- Certains niveaux de résultats (résultat d'exploitation, charges de personnel, etc.) ne seront plus calculés de la même manière.
- Il sera donc indispensable de revoir vos grilles de lecture et de préparer des explications claires pour les élus.
- Une annexe comptable précise et pédagogique deviendra un outil incontournable pour justifier et expliquer ces évolutions.

### Valoriser l'annexe aux comptes annuels

- Profitez de cette réforme pour améliorer la qualité de votre annexe.
- Soignez la présentation des tableaux et veillez à intégrer correctement les colonnes N-1 retraitées lorsque nécessaire.

### Conclusion

La réforme du plan comptable général (ANC n°2022-06) marque une étape importante dans la modernisation des règles comptables françaises. Cette réforme est une véritable évolution et non un simple ajustement. Pour les CSE, elle apporte **plus de simplicité, plus de transparence et une meilleure lisibilité des comptes**.

## CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LES CSE

Voici les principaux points à garder en tête :

Date d'application	Dès les comptes 2025
Résultat exceptionnel	Beaucoup plus limité, uniquement en cas d'événements rares et majeurs
Fin des transferts de charges	Toutes les opérations seront directement enregistrées dans les bons comptes
Plan de comptes simplifié	Moins de comptes, plus de clarté
Nouveaux modèles de bilan et compte de résultat	Formats modernisés et comparables
Annexe plus détaillée	Un vrai document d'explication

## Obligation de consultation du CSE sur les enjeux de durabilité

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, les entreprises soumises à la directive européenne CSRD doivent consulter leur CSE sur les informations ESG (environnement, social, gouvernance). Cela concerne les 3 consultations annuelles obligatoires : orientations stratégiques, situation économique et financière, politique sociale et conditions de travail.

[Art. L. 2312-17 du Code du travail](#)

## Revalorisation du plafond URSSAF pour les chèques cadeaux

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est passé à 3 925 € en 2025, ce qui augmente le montant des chèques cadeaux exonérés de cotisations sociales (soit 196 €). Les CSE peuvent ajuster leurs pratiques pour optimiser les avantages offerts aux salariés.

[Urssaf 12 juin 2025](#)

## Consultation obligatoire du CSE sur les projets d'intelligence artificielle

Deux décisions judiciaires récentes ont confirmé que tout projet d'introduction d'intelligence artificielle dans l'entreprise, même en phase pilote, nécessite une consultation préalable du CSE. Le non-respect de cette obligation constitue une entrave au fonctionnement du CSE, pouvant entraîner des sanctions et des indemnisations. Les élus doivent être informés des impacts de l'IA sur les conditions de travail, les emplois et l'organisation.

[TJ Nanterre, 14 fév. 2025 et TJ Créteil, 15 juil. 2025](#)

## Extension des obligations comptables liées aux enjeux ESG

Depuis octobre 2025, les CSE des entreprises soumises à la directive CSRD doivent intégrer dans leurs consultations annuelles des éléments issus des rapports de durabilité. Cela implique : une lecture comptable des indicateurs ESG, une formation renforcée des élus à la compréhension des données extra-financières, une collaboration accrue avec les commissaires aux comptes. Ces évolutions récentes renforcent le rôle stratégique du CSE dans l'entreprise.

[Art. L. 2312-17 du Code du travail](#)

## INDICES 2025

**Bons d'achat**  
limite d'exonération de cotisations sociales

196 €

**Titres restaurant**  
limite d'exonération de cotisations sociales

7,26 €

**Primes de crèche, nourrice, garde d'enfants**  
limite d'exonération de cotisations sociales

2 540 €

**Plafond mensuel de la sécurité sociale**

3 925 €

**SMIC horaire brut**

11,88 €

**Minimum garanti**

4,22 €

**Valeur du point Agirc-Arrco**

1,4386 €

**Prix à la consommation hors tabac**  
Juillet 2025

120,49



Actualités fournies par In Extenso, expert des CSE.

## EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus, consultez nos publications :

- [sur le rapport de gestion des CSE](#)
- [sur l'arrêté des comptes des CSE](#)
- [sur comment définir le règlement intérieur au sein d'un CSE ?](#)

À retrouver sur le site [creditmutuel.com](#)

## Enquête CSE Résultats 2025



**Téléchargez gratuitement l'intégralité des résultats exclusifs de l'Enquête Nationale CSE 2025 !**

Officiel CSE

CR COMPTE-RENDEZ-VOUS

Upcoop

Crédit Mutuel

AMY LIASONS

## Grande Enquête CSE 2025 : CONSULTEZ L'INTEGRALITE DES RESULTATS !

Portrait des élus de CSE en 2025, pouvoir d'achat, négociations salariales, transition écologique, évolutions des activités sociales et culturelles...

## EXPERTS

Acteur majeur de l'expertise comptable en France, In Extenso accompagne au quotidien plus de 6 000 acteurs de l'économie sociale.

[ess.inextenso.fr](#)

# In Extenso

La lettre du Service Partenaire Comités Sociaux et Économiques est éditée par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 46 rue du Bastion - 75017 PARIS - Tél. 01 53 48 88 03

- **Directeur de la publication :** Martine Gendre (martine.gendre@creditmutuel.fr)
- **Rédactrice en chef :** Laurence Arnaud (laurence.arnaud@creditmutuel.fr)
- **Comité de rédaction :** Filipe Afonso Fontinha, Chantal Béato, Nathalie Boudet-Tionck, Frédérique Camut, Sandrine Chardin-Leterre, Christophe Cornet, Sandrine Fleurbayx-Rembry, Yves Gourtay, Patricia Jouve, Marie-Anne Lafaye, Benjamin Le Clec'h, Carine Vanbecelaere.
- **Réalisation :** Zest en plus - Tél. 06 07 39 60 31
- **Imprimeur :** Technicom Paris - 32 av. Pierre Grenier 92100 Boulogne-Billancourt
- **ISSN :** 2971-3692
- **Dépôt légal :** Novembre 2025



Crédit Mutuel